



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
*E*nvironnement et *D*ynamique des *S*ociétés



N° 013

Décembre

2025

ISSN

1859 - 5146



Presse Universitaire
Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés



FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2023	4,866		https://sjifactor.com/passport.php?id=23616
2022	4,497		https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS
2021	4,09		https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146
2020	3,752		https://orcid.org/0009-0006-0118-2004

Photo de couverture: Piste rurale à travers les champs pendant la saison des pluies, Sud de la Région de Zinder, M.WAZIRI M. Zaneidou, 2023

MAQUETTE & PAO: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

N° 013

ISSN



1859-5146

DECEMBRE 2025

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
 - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
 - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
 - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
 - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
 - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
 - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr SOULEY Kabirou, Université André Salifou, Zinder, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

COMITE DE REDACTION**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

Membres : Pr MOUNKAILA Harouna, Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP:** 418 Niamey - NIGER.**Email:** revueeds@gmail.com **Site :** www.revue-eds.com

© Copyright : Revue EDS, 2025

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SITOU Lawali, Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (Niger)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. ZAKARI Aboubacar, Université André Salifou de Zinder (Niger)

SOMMAIRE

CHANGEMENTS ET DÉGRADATION DU COUVERT VÉGÉTAL PAR L'ANALYSE D'IMAGES MULTISPECTRALES LANDSAT : CAS DU QUARTIER NANGA A POINTE-NOIRE (CONGO-BRAZZAVILLE).....	10
<i>MAYIMA Brice Anicet^{1*} et SOUAMY- LEGRAND Joseph¹</i>	
CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE D'ABALA (REGION DE TILLABERY)	25
<i>SOULEY BOUBACAR Adamou^{1*}, BOUBACAR ABOU Hassane¹, ABDOU BAGNA Amadou², DAMBO Lawali³ et MOTCHO Kokou Henri³</i>	
LES FEMMES DANS LES FRONTIERES AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE : ENTRE MULTIPLICATION DES INITIATIVES PRIVEES ET RESILIENCE.....	38
<i>KONAN Kouamé Hyacinthe^{1*} et AINYAKOU Taiba Germaine²</i>	
RONIER DANS LE QUOTIDIEN DES POPULATIONS LOCALES DE LA REGION DES SAVANES DU TOGO (AFRIQUE DE L'OUEST)	50
<i>Kondjingué Djadame¹, Atakpama Wouyo^{2*}, Afelu Bareremna³, Egbelou Hodabalo⁴, Batawila Komlan⁵ et Akpagana Koffi⁵</i>	
DETERMINANTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET RIZICULTURE IRRIGUÉE A LAGDO (NORD-CAMEROUN)	70
<i>TCHOBWE Carlos^{1*}, WATANG ZIEBA Félix², GALAPNA LATOUROU Bienvenu¹, ASSAN YAGOUA BOUKAR Boukar¹ et DAISSO Victorine³</i>	
L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET LE DÉVELOPPEMENT DU PARC W AU NIGER DE 2002 À 2008	80
<i>YAO Yao Jules^{1*} et SILUE Ténéédja²</i>	
IMPACT DE L'APPROCHE COMMUNALE WASH DANS LES COMMUNES DE CONVERGENCE DE L'UNICEF : CAS DE LA COMMUNE RURALE DE DJIRATAOUA (REGION DE MARADI, NIGER)	91
<i>HAROUNA KASSOUM Nazifi^{1*}, MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha¹, MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou¹, ZAKARYA IDI Mahamadou¹ et DAMBO Lawali¹</i>	
WOMEN AND POLITICAL POWER: AN ANALYSIS OF ELIZABETH'S KINGSHIP IN MARY STUART BY FRIEDRICH SCHILLER.....	108
<i>Ayoubou Idrissa Mariama¹</i>	
EDUCATION ENVIRONNEMENTALE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS QUELQUES ECOLES DE PROVINCES DU MANDOULE ET DU CHARI BAGUirmi AU TCHAD.....	121
<i>DJOULA Arsène^{1*}, FOCKSIA DOCKSOU Nathaniel² et SOULEY Kabirou³</i>	
INSTITUTIONNALISATION DES SAVOIRS ENDOGENES DE GESTION DU CLIMAT DANS L'AIRE SOCIOCULTURELLE BAATONU AU NORD DU BENIN.....	136
<i>Daouda MOUSSA^{1*} ; Traoré Kabirou BIO COMADA² et Mohamed Nasser BACO³</i>	
LES STRUCTURES SYLLABIQUES EN SOUMRAY : APERÇU PHONOLOGIQUE D'UNE LANGUE TCHADIQUE DU SUD DU TCHAD.....	153
<i>Eric EDJINAÏN DONO¹</i>	
IMPACT DE LA DISPONIBILITE DES TERRES SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE AU SENEGAL DEPUIS L'INDEPENDANCE	168
<i>Gueye Moustapha^{1*} et Wague Mamadou Lamine²</i>	

ANALYSE DES DETERMINANTS DU CONSENTEMENT A PAYER POUR LA CONSERVATION DES SOLS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE BANI KOARA AU BENIN	185
<i>Alfred Bothé Kpadé DOSSA¹</i>	
ACCES AU BOIS ÉNERGIE EN TEMPS DE CRISE À NIONO AU MALI.....	202
<i>Issa TOGOLA^{1*} et Issa FOFANA²</i>	
IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ACTIVITE DE LA PECHE AUTOUR DE LA MARE DE DANDOUTCHI (COMMUNE RURALE DE BAGAROUA, REGION DE TAHOUA - NIGER).....	215
<i>DJIBRINA ADA Saâdou^{1*}, KIARI FOUGOU Hadiza² et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou³</i>	
ANALYSE DE LA REPOSE SPECTRALE DES CLASSES ET ETUDE DE LA PERFORMANCE DES ALGORITHMES DE MACHINE LEARNING POUR LA CARTOGRAPHIE DE LA MANGROVE DANS LES MILIEUX DELTAÏQUES HETEROGENES : CAS DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DU SALOUM, SENEGAL.....	231
<i>Moussa SOW^{1*}, Labaly TOURE² et Ndeye Marième SAMB³</i>	
EVALUATION DE LA VULNERABILITE DE L'AGRICULTURE PLUVIALE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE URBAINE D'AGUIE (REGION DE MARADI, NIGER)	250
<i>WAGADOU DALAMI Ahmadine¹, BOUZOU MOUSSA Ibrahim^{2*} et LONA Issaka³</i>	
CONTRAINTES LIEES A LA PLANIFICATION SPATIALE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GODOMEY (COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI, BENIN)	270
<i>QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpénou¹</i>	
RETOUR D'EXPERIENCE DU PROGRAMME (JASS) DANS LA PREVENTION DES CONFLITS ET L'ACCES EQUITABLE DES RURAUX AUX OPPORTUNITES ET RESSOURCES DANS LES COMMUNES RURALES D'ADJEKORIA ET KAROFANE	292
<i>MAMAN Issoufou^{1*}, IBRAHIM Habibou¹, AFANE Abdoukader¹, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha¹ et YAMBA Boubacar²</i>	
IMPACTS DE LA VARIABILITÉ CLIMATIQUE SUR LA PRODUCTION DES AGRUMES (ORANGES) DANS LA COMMUNE DE KLOUÉKANMÈ AU SUD-OUEST DU BÉNIN	307
<i>Théodore Tchékpo ADJAKPA¹</i>	
LA REDÉFINITION DU DISCOURS ÉPISTÉMOLOGIQUE CARTÉSIEEN	322
<i>DJASRABÉ BONDO¹</i>	
REPENSER LA POLITIQUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : DE LA VIOLENCE POLITIQUE A LA POLITIQUE DU COMPROMIS.....	333
<i>MASRANGAR Nadjiara^{1*} et OLAME HOUMINA Patrice²</i>	
MODELISATION SPATIALE DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES LIEES A L'ELEVAGE BOVIN DANS LA VILLE DE KATIOLA (CENTRE-NORD DE LA COTE D'IVOIRE).....	350
<i>KOUADIO N'Guessan Arsène¹</i>	
EXPLOITATION PETROLIERE ET EXTENSION URBAINE : CAS DE LA COMMUNE DE DOBA (TCHAD)	365
<i>MORÉMBAYE Bruno^{1*}, William DJEDANEM ALMBANG², DOUNIA Richard³ et MADJADINGAR TEBLE WOLWAÏ⁴</i>	
POLITIQUE DE GRATUITÉ DE L'ÉCOLE AU TCHAD ET QUALITÉ DES APPRENTISSAGES AU CYCLE PRIMAIRE DANS LA COMMUNE DU 9^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE N'DJAMÉNA	381
<i>Gadebé ASSEM^{1*} et Djibrine RAMADANE AKHAYE^{1*}</i>	

SÉCHERESSE AU SAHEL ET MIGRATIONS DE COMMUNAUTÉS BOZO EN CÔTE D'IVOIRE : LE CAS DE GOHITAFLE ET DE BOUAFLE (1968-2011)	397
<i>N'founoum Parfait Sidoine KOUAME¹</i>	
LES EFFETS DES PLUIES EXCEPTIONNELLES DE L'ANNEE 2024 DANS LA VILLE DE MARADI AU NIGER.....	416
<i>KADRI AMADOU Aboubacar¹ et BOUZOU MOUSSA Ibrahim^{2*}</i>	
CARACTERISATION DES ESPACES AGRICOLES SOUS TENSION FONCIERE DANS LES PLAINES DE LA TANDJILE-EST AU SUD-OUEST DU TCHAD	432
<i>ASSOUE Obed¹</i>	
AMENAGEMENT SPATIAL ET DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'IGNIE (REPUBLIQUE DU CONGO).....	446
<i>BAKANAHONDA Syviney Franck Laurel^{1*}, MBIZI Amaël Alberic² et ASSUE Yao Jean-Aimé³</i>	
PERIPHERISATION URBAINE, PRESSION FONCIERE ET DECLIN PROGRESSIF DES ESPACES AGRICOLES : ANALYSE DIACHRONIQUE SUR L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (2000-2023).....	458
<i>YAYE SAIDOU Hadiara¹ et SAIDOU GUIBEYE Idrissa^{1*}</i>	
AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICLES ET DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES COMMUNES DE KOUKANE, KANDIAYE, WASSADOU ET DIAOBE KABENDOU EN HAUTE CASAMANCE (SENEGAL)	471
<i>Cheikh Tidiane WADE^{1*}, Henri Marcel SECK², Mohamadou Moctar Kébé KOUYATE³ et Babacar NDAO⁴</i>	
INNOVATION DANS LES SCIENCES SOCIALES : DES PERSPECTIVES THEORIQUES ENCORE FECONDES.....	487
<i>ALASSANE ISSOUFOU Abdoul-Aziz¹</i>	
MARY SLESSOR, HEROÏNE ECOSSAISE DE L'EVANGELISATION DE L'AFRIQUE VICTORIENNE. 502	
<i>CAMARA Ahmady^{1*} et DAO Sidiki¹</i>	
PRATIQUES D'ADAPTATION ET DE RESILIENCE DES COMMUNAUTÉS RURALES DU MASSIF DE L'AÏR FACE AUX CONTRAINTES CLIMATIQUES	516
<i>Ouma Kaltoum SIDI TANKO^{1*}, Amina MAIZOUMBOU KUNDA¹ et Awal BABOUSSOUNA¹</i>	
GENRE ET GESTION DES DECHETS MENAGERS A MOUNDOU (TCHAD).....	533
<i>DJIMRABEYE Richard^{1*}, NEDOUMBAYEL Jacqueline DJEKOUNLAR² et NODJILEMBAYE Modestine NDJEKILA³</i>	
ENJEUX FONCIERS ET TENSIONS COMMUNAUTAIRES AUTOUR DE L'AIRE DE PATURAGE D'ALKAMARAM DANS LA COMMUNE RURALE DE GUIDIGUIR (ZINDER, NIGER)	546
<i>ZABEIROU Oumarou^{1*} et MALAM SOULEY Bassirou²</i>	
STRATEGIES D'ADAPTATION DES AGRO-PASTEURS FACE A L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES PASTORALES DANS LA COMMUNE RURALE DE DOGUERAOUA (NIGER).....	561
<i>ADO MIKO Mahamadou Makana^{1*}, ADO SALIFOU Arifa Moussa², OUSSEINI ISSA Abdou¹ et WAZIRI MATO Maman³</i>	
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DANS LES UNIVERSITES D'ETAT AU CAMEROUN : DEFIS ET PERSPECTIVES ...	576
<i>BISSOHONG Lydienne Charlie^{1*} et MBETE MEFIRE Mouhamed²</i>	

IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA DISTRIBUTION DES AIRES FAVORABLES A KHAYA SENEGALENSIS AU TCHAD AUX HORIZONS 2050 ET 2070	592
<i>Ali Mbodou LANGA^{1*}, Elie Antoine PADONOU², Ghislain Comlan AKABASSI³, Bokon Alexis AKAKPO⁴ et Achilles Ephrem ASSOGBADJO⁵</i>	
OPPORTUNITÉ ET RISQUES DE LA MOTOTAXI AU 7ème ARRONDISSEMENT DE N'DJAMENA (TCHAD)	609
<i>ADOUM IDRIS Mahadjir^{1*} et DJIALLADE Nodjiam Benoit²</i>	
CLINIQUES MOBILES ET CONTRAINTES D'ACCÈS AUX SOINS DANS LES ZONES TOUCHÉES PAR LES ATTAQUES DES GROUPES ARMÉS AU NIGER.....	619
<i>SOULEY ISSOUFOU Mamane Sani¹</i>	
GOVERNANCE ÉDUCATIVE ET FIDÉLISATION DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE EN MILIEU RURAL : RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES.....	633
<i>MBETE MEFIRE Mouhamed¹</i>	
PETITE IRRIGATION EN MILIEU PERI-URBAIN : ÉTUDE DES PRATIQUES, CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS DANS LA VALLÉE DE TADDIS (TAHOUA, NIGER)	654
<i>ZAKARYA IDI Mahamadou^{1*}, RABE Mahamane Moctar², MAMAN Issoufou³, WAZIRI MATO Maman³, LAWALI GANAHI Idriissa⁴ et ABDOULAYE SOUMAILA Almoustapha⁴</i>	
ANALYSE DE LA DISPONIBILITÉ ALIMENTAIRE DANS LE DÉPARTEMENT DE MAGARIA (RÉGION DE ZINDER, NIGER)	671
<i>ABDOU SANI Mountaka^{1*}, IDI MAHAMAN Hassane², SOULEY Kabirou³ et WAZIRI MATO Maman⁴</i>	

REPENSER LA POLITIQUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : DE LA VIOLENCE POLITIQUE A LA POLITIQUE DU COMPROMIS

MASRANGAR Nadjiara^{1*} et OLAME HOUMINA Patrice²

1. Assistant d'Université, Université de Moundou/ Tchad

2. Maître-assistant CAMES, Université de Moundou/ Tchad

**Correspondant courriel : modjialta@gmail.com*

Résumé

Les hommes aspirent à vivre en paix et en sécurité, l'absence d'une vie régie par les normes pourrait prédisposer de conflits dans la cité. La politique est l'art d'administrer l'État pour le bonheur de l'humain. En référence des théories philosophiques politiques, quel genre d'organisation sociale pourrions-nous proposer pour la construction de paix, de sécurité, dans l'État et entre les communautés d'Afrique francophone ? La problématique qui sous-tend notre travail est celle de savoir si le dialogue social et compromis pourraient contribuer à garantir la politique en Afrique francophone ? Comment construire une politique de paix, de sécurité dont les maîtres mots sont le dialogue social et compromis pour l'intérêt de la masse dans ce monde où s'active la politique d'exclusion soutenue par les puissances étrangères dont chaque État a du mal à se tenir ? Notre travail est structuré en trois parties, la première partie expose les mécanismes de la conservation du pouvoir politique de la modernité ; la deuxième partie traite la légitimation de la force politique, la dernière partie est le retour du modèle africain : la palabre nationale. La méthode utilisée est dialectique, analytique et critique

Mots clés : Afrique francophone ; compromis ; repenser ; palabre ; politique

THINKING AGAIN POLITIC IN FRANCOPHONE AFRICA: FROM THE VIOLENCE POLITIC TO THE UNDERTOOK POLITIC

Abstract

Human beings aspire to live in peace and security; the absence of a life governed by social norms could predispose them to conduct that compromises human happiness. In reference to political and philosophical theories, we propose to reflect on the type of social organization that could promote the construction of peace and security in Francophone Africa.

The issue underlying our work is this: how could social dialogue and political compromise in Francophone Africa contribute to building a policy of peace and security that benefits the collective interest of the masses in a world dominated by the mechanisms of power conservation, the legitimization of political force, and the influence of foreign powers over each State where evil seems to prevail?

Our work is structured in three parts: the first part presents the theoretical foundations of modern politics; the second part revisits the African model of political organization; and the third part offers an analytical and critical reflection on how to rethink political discourse in Francophone Africa.

Keywords: Francophone Africa; compromise; rethink; political discourse

INTRODUCTION

L'Afrique est le continent qui a connu plus des événements douloureux tels que : la traite des nègres, la colonisation et d'autres formes de domination qui continuent à fragiliser l'exercice de la politique. Nous entendons par les États de l'Afrique francophone¹², au-delà cette appellation, notre travail ne vise pas à faire une étude comparative entre les États francophones et les États anglophones, notre démarche consiste à appréhender la question de la politique d'exclusion qui devient de plus en plus accrue, de la violence politique exacerbée, de la forme de l'État, de l'intégration sous régionale, de la justice et de l'amour du prochain. Ces vices deviennent des modes de gouvernance dans ces États. L'intimidation, la marginalisation, le népotisme, la gabegie, la violence politique, ont fait leur nid dans les États de l'Afrique francophone. Ces apories politiques trouvent l'écho chez Maurice Kamto qui affirme que : « D'un point de vue strictement politique, les formes postcoloniales de gouvernement étaient sans conteste [...] parvenues à imposer aux individus une gamme de servitudes qui limitaient drastiquement les libertés les plus élémentaires et ouvraient de facto la voie à l'exercice du pouvoir à l'état brut. » (M. Kamto, 2010, p.128.) En Afrique francophone, on assiste à une forme de gouvernement qui utilise les moyens de répression sur la population comme mode d'administration. Les représentants directs de l'État se montrent de plus en plus les ennemis de la population et la violence prend le dessus comme si policier l'État est synonyme de flagellation. Pourtant la politique est entrevue comme la gestion de la chose publique et la violence est l'exerce physique, moral sur la personne, autrement dit c'est l'utilisation de la force brutale contre une personne. Dans une sorte d'impasse politique en Afrique francophone avec le phénomène de prise de pouvoir par la main armée qui refait subitement surface dans les trois années dernières, le dialogue social et le construit moral du compromis peuvent véritablement être envisagés comme principes politiques solides pour la purgation de la violence politique en Afrique francophone ? Cette problématique est construite autour de la question principale libellée comme suit : pourrions-nous bâtir une politique de paix, de sécurité et le bien-vivre ensemble de manière durable dans un monde où s'active une politique géostratégique entretenue par les pays du Nord ? Ces concepts politiques

¹² Ces Etats partagent la langue française comme un outil de travail dans les services publics. Cette langue, soit elle est mise en tête des langues nationales, soit elle les seconde dans l'administration. La langue française est venue en Afrique avec la colonisation par la France et par la Belgique.

divertissement partagés : dialogue social et compromis feront-ils de nous des Hommes qui peuvent se donner la main pour sortir l'Afrique francophone des vices politiques pour un avenir meilleur ? N'est-il pas possible de convoquer la posture africaine « la palabre nationale » comme un modèle politique à nos différends ? À cet effet, le présent travail est structuré en trois points de réflexion, le premier point consiste à montrer la conception épistémologique de la politique moderne, le deuxième point expose la politique belliciste dans les États de l'Afrique francophone et le troisième point est la recherche vers une politique légitime, assortie d'un modèle africain qui est la palabre. La méthode utilisée est dialectique, analytique et critique. Pour Platon la méthode dialectique est : « donc la seule qui, rejetant les hypothèses, [...] en prenant comme auxiliaires et comme aides pour cette conversion les arts que nous avons énumérés. » (Platon, 1966, p. VII/533a-534a). La dialectique apparaît comme un moyen de réflexion qui permet à l'âme de sortir du monde ténébreux pour la lumière, la dialectique aux yeux de Platon est un principe rigoureux dans l'établissement des conclusions vers une conversion des idées. À cet effet, quelle leçon politique peut-on tirer de la modernité ?

1. La conception épistémologique de la politique moderne

En référence de l'essence politique développée, depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, l'homme est considéré comme un être sociable qui organise son existence avec celle des autres en formant des communautés régies par des lois. À la question de savoir pourquoi certaines personnes ont le droit de commander les autres dans ces communautés, au moins deux réponses s'offrent à nous dans l'histoire de la pensée politique : le naturalisme et le contractualisme. La posture naturaliste apparaît sous les traits de l'innéisme politique que l'on retrouve dans la philosophie antique grecque notamment avec Platon et Aristote, et les théories qui fondent l'origine de la politique sur le pouvoir divin dont on retrouve dans la philosophie chrétienne du Moyen-âge. L'essentiel de cette position est que la cité est naturelle et qu'il y a des hommes qui sont aptes par nature à diriger les autres. Chez Platon par exemple, la société est hiérarchisée et au sommet de la pyramide se trouve : « Les magistrats ou philosophes-rois, seuls capables de diriger la cité avec bonheur. » (Platon, 1966, 342b-343a)

Dans la même logique naturaliste, les premiers penseurs chrétiens reconnaissent que toute autorité vient de celle de Dieu et cette dernière fonde l'autorité politique. Dans la *Somme Théologique*, Saint Thomas D'Aquin fait remarquer qu' : « On dit qu'être agit ou mu en vue d'une fin, parce que qu'un autre l'actionne ou le dirige vers la fin. » (J. Touchard, 1959, p. 112) Tout l'univers est sous l'autorité de Dieu, l'homme n'est qu'un simple serviteur, il doit suivre et obéir à Dieu, car tout pouvoir vient de lui. La

puissance de Dieu est sans égale et toutes les formes de gouvernement doivent obéir à la volonté comme le souligne Saint Augustin, pour lui, c'est Dieu qui planifie tout régime pour chaque pays selon sa providence. La politique aux yeux ces religieux dépend de la volonté de Dieu qui dans sa souveraineté dirige les hommes.

À la différence de la période précédente, la période moderne, est celle dans laquelle on assiste à la rupture entre la science et la politique. Dans le domaine de la science, on voit développées des idées contradictoires, les recherches tournent autour de l'Homme et la philosophie traditionnelle occupe moins la pensée des modernes. Ce nouvel élan marque la séparation systématique entre l'humain et le divin et, sur le plan politique, les théories se fondent sur des faits et Jean Touchard de faire remarquer cette différence contextuelle avec beaucoup de précision en ces termes :

Le siècle des grandes découvertes et de la réforme est une période de grandes transformations dans tous les domaines de l'activité et de la pensée [...] traduction spectaculaire d'une expansion économique et démographique générale dont les conséquences sociales et politiques sont considérables. (J. Touchard, Ibid., p. 244.)

Le siècle des idées contradictoires accouche des innovations considérables et la véritable course vers des intérêts motive les hommes à parcourir le monde mais, ce qui retient l'attention de Jean Touchard est évidemment les effets de cette transformation qui porte en elle des difficultés sociopolitiques. Dès lors, nous assistons au maintien de la conquête du pouvoir et sa préservation due aux écueils politiques de la Florence qui ont conduit au renversement des Médicis par les Français et à la mise en place des lois républicaines inspirées du moine Savonarole. Nicolas Machiavel se propose de fournir au prince des moyens pour la conquête et la conservation du pouvoir, car le prince doit viser uniquement la raison d'État, c'est-à-dire les circonstances, peuvent conduire le prince à la ruse pour gouverner les voix discordantes.

1.1. Mécanismes immoraux de la gestion politique chez Machiavel

Nicolas Machiavel est né en Italie à Florence en 1469 d'une famille bourgeoise, grandit dans une Italie plongée dans la guerre d'une vingtaine de principautés dont la gestion politique disloquée occasionnant à la domination facile aux puissances étrangères. Ainsi, la question politique à l'ère de Machiavel est aux antipodes de la tradition idéaliste et la théorie de l'origine divine du pouvoir politique. Inspiré de la crise politique qui secouait les principautés en Italie, la pensée politique de Machiavel est fondée sur la violence, l'un des exemples palpant, est l'image impropre de la médecine pour justifier les mécanismes violents en politique qu'il proposait au prince. Il écrit :

L'on peut dire, en politique, ce que les médecins disent de la phtisie, que c'est un mal, dans les commencements, bien aisé à guérir et malaisé à connaître [...] Disons de même, dans la politique, lorsqu'on prévoit les maux de loin, on les guérit aisément ; mais que pour le bien connaître il faut avoir bien de la pénétration et de la prudence. (N. Machiavel, 2008, p. 17.)

La politique selon Machiavel est liée à la prudence et à la connaissance. Il médicalise l'art politique à l'image du médecin qui a pour seul avantage de traiter le mal dont souffre le patient. Pour le Florentin, le prince doit avoir la posture du médecin, il s'agit de l'action politique, identifier les maux et leur apporter de remèdes. Il faut prévoir et être prudent, mais il est aussi bien de se servir des moyens moraux et immoraux, car la faute politique est plus dangereuse que la faute morale et le prince doit être imbu de l'art politique. Si Platon assimile l'art politique à l'image du tisserand ou du philosophe-roi, Machiavel légitime l'art politique à la force de la raison d'État. Selon lui, le prince doit coupler la ruse et la perfidie. Cette immoralité doit être au centre de la pensée politique, car elle constitue un maillon irréversible dans la toile politique à travers ce point :

Qu'il serait plus à propos de m'attacher à la réalité des choses qu'à l'imaginaire. Il y a si loin de ce que l'on fait à ce que l'on devrait faire, que tout homme qui règlera sa conduite sur l'idée du devoir des hommes et non pas sur ce qu'ils sont en effet, connaîtra plus vite la ruine que la sécurité. Car un homme qui voudra faire en toutes choses profession de vertu, périra dans la cohue des scélérats. C'est pourquoi tout prince qui voudra conserver son Etat doit apprendre à n'être pas toujours bon, mais à user de la bonté selon les circonstances. (N. Machiavel, *ibid.*, p.73.)

Ce passage est une illustration du prix que Machiavel a accordé à l'immoralité dont il invite le prince à faire usage, car cette pratique de la violence est généralement la caractéristique du pouvoir. C'est pourquoi l'intérêt dans l'action politique exige la ruse selon les circonstances. En politique selon Machiavel, le prince doit incarner la peur et la violence, il pense que la raison d'État est supérieure à la morale divine : « Il exclut de la politique toute métaphysique ; il tranche radicalement entre la cité de Dieu et la cité des hommes, il rend ainsi la connaissance de celle-ci justifiable de la seule raison humaine. » (J. Touchard, *ibid.*, p. 257.) En raison de rompre avec l'origine divine du pouvoir dont certains le pensent, Machiavel informe au prince qu'il vit parmi les hommes et non au milieu des anges, tous les moyens sont permis à cause de la raison d'État. Évidemment, il s'agit d'un exercice de pouvoir politique qui exclut toutes les normes morales pour offrir aux dirigeants un langage excessif de violence pour la conservation du pouvoir. On retrouve également l'immoralité politique fondée sur la

violence de Machiavel dans le travail de mémoire d'Olivier LECLERC, ainsi l'auteur note à cet effet :

La violence est un thème bien connu, la pensée machiavélienne fait une grande place à la violence en politique. Il n'est pas nécessaire d'être un grand spécialiste de ce penseur pour savoir que certains passages de son œuvre peuvent inquiéter le lecteur. On peut se rappeler rapidement des passages du Prince où l'auteur affirme froidement que, pour conserver son Etat, un prince ne doit pas hésiter à agir contre la morale et même contre toute humanité. (O. Leclerc Provencher, 2017, p.16)

Pour illustrer le passage d'Olivier dont il fait montre le discours politique violent de Machiavel fournit aux souverains pour la conservation de leur pouvoir, nous voudrions également montrer dès le premier chapitre de *Prince* ce que Machiavel écrit comme titre du chapitre : « De la différence qui se trouve entre les États qui obéissent à des Princes ; et quels sont les différents moyens d'en prendre possession. » En étudiant l'affection des hommes dans les États comme souvenir malheureux des vices politiques qu'a connus les principautés, l'auteur du *Prince* se propose d'armer les souverains par des moyens coupés de la morale. L'obéissance dont le pragmatisme en politique fait allusion, n'est rien d'autre qu'une obéissance aveugle de la force afin de contraindre les sujets aux principes immoraux du prince. Bien sûr, l'époque de Machiavel suit directement la période du pouvoir théocratique, le gouvernement de Dieu et les hommes qui possédaient le pouvoir, agissaient en des détenteurs du pouvoir absolu venant de Dieu. C'est la raison pour laquelle, Machiavel pense apporter de solutions politiques aux princes, mais son principe politique est un modèle qui encourage la violence et l'immoralité dans les affaires publiques. Les moyens dont Machiavel en fait la référence, Spinoza, philosophe de la modernité examine ce qu'il entend par moyens, il note : « De quels moyens un prince omnipotent, dirigé par son appétit de domination, doit user pour établir et maintenir son pouvoir, le très pénétrant Machiavel l'a montré abondamment ; mais, quant à la fin qu'il a visée, elle n'apparaît pas très clairement. » (B. Spinoza, 1966, p. 39) Même si tous les moyens sont bons, il faut nécessairement qu'ils visent également une fin, la fin en philosophie politique vise le bien, la sécurité, la cohésion entre les communautés. Comme nous constatons que l'art de la politique chez Machiavel, la fin n'apparaît pas très claire, Spinoza va répondre en montrant la substance de la fin d'un État, il affirme :

La fin de l'Etat n'est pas de faire passer les hommes de la condition d'être raisonnables à celle des bêtes brutes ou d'automates, mais au contraire il est institué pour que leur âme et leur corps s'acquièrent en sûreté de toutes leurs

fonctions, pour qu'eux-mêmes usent d'une raison libre. (B. Spinoza, 1965., p. 329)

L'État le meilleur est celui qui crée les conditions aux hommes de penser et d'opiner de manière libre et non de les contraindre à agir comme des bêtes. Dans cet État de liberté selon l'intelligibilité de Spinoza, la puissance naturelle doit persévérer, personne n'a le droit de ravir aux hommes. Pour éviter toute forme de violence aux hommes, John Locke, Hobbes, Spinoza et Rousseau élaborent une théorie politique appelée le contractualisme

1.2. Conception politique dans l'ordre des contractualistes

L'hypothèse de l'état de nature leur a servi de proposer les principes qui fondent l'organisation sociale. John Locke, Spinoza tout comme Hobbes, pensent que l'état de nature, les hommes ne vivaient pas en sécurité, c'est un état de violence perpétuelle, parce que chaque homme possédait ce *conatus* qui est l'expression de la violence envers autrui, soit individuellement soit collectivement. Cette possibilité de nuisance, est l'expression de la puissance naturelle que chaque homme détenait, c'est un état de parfaite égalité. John Locke écrit : « Cet état est aussi un état d'égalité ; en sorte que tout pouvoir et toute juridiction est réciproque, un homme n'en ayant pas plus qu'un autre. » (J. Locke, version numérique) Avec cette égalité entre les hommes pense Locke, on remarque que, aucun homme n'a plus de pouvoir que l'autre. Locke en dit assez pertinent au sujet de la force que chaque homme possédait dans l'état de nature :

Cependant, quoique l'état de nature soit un état de liberté, ce n'est nullement un état de licence. Certainement, un homme, en cet état, a une liberté incontestable, par laquelle il peut disposer comme il veut, de sa personne ou de ce qu'il possède : mais il n'a pas la liberté et le droit de se détruire lui-même. (Ibid.,)

De son avis, malgré que l'état de nature, la liberté est accordée aux hommes, mais ils n'avaient ni l'autorité, ni le droit de se faire soi-même du mal ou à autrui, ils avaient simplement la liberté selon Locke de disposer de leur personne et de leur bien. Ainsi définit Locke l'homme dans l'état de nature, mais dans l'état positif, Locke pense que la fin de la société civile :

Etant de remédier aux inconvénients qui se trouvent dans l'état de nature, et qui naissent de la liberté où chacun est, d'être juge dans sa propre cause ; et dans cette vue, d'établir une certaine autorité publique et approuvée [...] et faire terminer par elle leurs différends. (Ibid.,)

C'est à cause de la liberté trop grande qui était accordée aux hommes dans l'état de nature dont chacun est juge, l'avènement de l'état civil est la correction de tous ces vices observés dans l'état de nature. L'état civil est le respect des lois, les hommes ont le droit de consulter un juge pour des injustices subies. À l'état de nature, chacun homme peut faire quelque chose nécessairement longtemps que possible, parce qu'il en est le maître : « À l'état de nature chacun est son propre maître aussi longtemps qu'il peut. » (B. Spinoza, Ibid., p.20) Chaque homme est son propre maître, mais personne n'est à l'abri de se protéger longtemps dans un état où chacun est limité par sa puissance naturelle. Il est nécessaire de sortir de cet état, car le péché n'existe pas. Pour Spinoza, le meilleur État est celui où les hommes vivent honorablement, il entreprend d'analyser méthodiquement la puissance naturelle humaine qui doit véritablement et nécessairement être prise en compte dans l'action politique. Couper ce lien dans le projet politique, c'est inventer un État qui n'a jamais conséquemment existé. Une politique qui s'exerce en dehors des inclinations humaines, est un État qui est sur une terre conquise, dont l'objectif est de rendre les sujets esclaves et non de leur offrir la paix, la sécurité et la liberté. Les hommes vivent en harmonie lorsque l'Etat devient une source de bonheur, de joie, de liberté et de la béatitude. L'État est l'espace par lequel les hommes et les citoyens doivent être instruits à la notion de la valeur humaine, d'une vie vraie :

Si la paix doit porter le nom de servitude, de barbarie et de solitude, il n'est rien pour les hommes de si lamentable que la paix. [...] Cependant, il n'est pas de l'intérêt de la famille ni de son gouvernement que l'autorité paternelle se change en une domination et que les enfants soient tels que des esclaves (Ibid., p. 42)

La paix n'est pas une simple absence de guerre, elle est une vertu d'âme, une autorité politique dont la mission est le règne de la violence sur les hommes, et de les faire subir des atrocités, elle ne mérite pas le nom de l'État. La fin de l'État est, entendu l'instauration d'un climat de confiance, de stabilité, de la cohésion sociale entre les hommes et non par l'instauration de la force. Dans une entente cordiale, les hommes ont abandonné leur liberté, l'assemblée générale qui veillera de la vie de tous ses membres pense Rousseau. Cette instance qui est la volonté générale va fonctionner à l'image de ses membres, c'est-à-dire les actes qui seront exécutés vont de la seule volonté du peuple. Partant du regard subjectif de la différente construction politique du temps moderne, nous conduit évidemment à la politique qui se pratique aux États dits francophones.

2. La politique belliciste des États de l'Afrique francophone

Il est question de montrer le caractère belliqueux des États de l'Afrique francophone comme modèle politique de domination infligée aux populations. Le système politique actuel développé dans les États francophones est coupé de toute nature humaine, la soif de posséder les moyens répressifs au détriment de la bonne gouvernance est ce qui, manifestement fait remarquer Raymond Polin lorsqu'il affirme :

Les plus grands progrès contemporains de la technique politique ont eu pour objet et pour résultat d'accroître le conformisme entre les hommes, de les contraindre plus étroitement à une obéissance ignorante [...] Elles tendent toujours à mécaniser le gouvernement et à le ramener au dressage. C'est qu'elles concernent la conduite du drapeau plus aisément que le gouvernement des hommes. » (R. Polin, 1968, p. 52)

Tout ce qui pourrait aider politiquement, économiquement, culturellement, est orienté à posséder l'arsenal moyen pour réduire les hommes à l'obéissance. Les techniques politiques de haute gamme sont au service du pouvoir et non comme moyens à élever le sens du respect de l'homme, condition nécessaire de la liberté de l'homme. À écouter Polin, ces moyens techniques sont des méthodes mécaniques servant à l'asservissement et au dressage des hommes à mieux se soumettre au gouvernement. Les moyens perfides, dans ces États sont l'expression de la violence.

2.1. Violence comme modèle de gouvernance

Le mot gouvernance dans l'esprit du projet idéal politique de Platon, exprime la gestion de la chose publique, la manière de policer la cité. Mais dernièrement ce concept gouvernance est instrumentalisé et produit plus de méfiance que d'intérêt, pour avoir été directement associé par la Banque mondiale en termes de la coopération Internationale, autrement dit l'aide est conditionnée par la bonne gouvernance. S'il faut se référer à Platon, l'essence du mot gouvernance qui est la bonne gestion des choses publiques, dans les États francophones, ce concept gouvernance porte en lui des vices. À ce sujet, Polin écrit :

Il n'y a ni science, ni technique concernant l'usage de la liberté des autres. De la liberté des individus, il n'y a qu'une philosophie pratique. Le bon usage ou le mauvais usage de la force, le juste ou l'injuste répartition des biens de ce monde et de ses misères concernant la liberté de chacun, les libertés de tous, les libertés publiques. C'est un problème philosophique à la solution duquel les solutions techniques demeurent subordonnées. (Idem.,)

Pour la résorption des écueils politiques, ni la technique administrative, ni celle qui sert de moyens d'oppression des peuples, moins encore l'usage de la science sont efficaces à la solution de l'homme. Le philosophe appelle à un sursaut d'élan humain d'un foisonnement de langage commun à la liberté de l'homme et de la répartition juste des biens publics. Polin est dans le même sillage du philosophe grec Platon qui, voit plutôt le salut de la cité par la pertinence gestion du philosophe-roi. Mais, le mal ne fait qu'exacerber par le fait que la politique hégémonique bas son plein. Les habitants de ces pays sont plongés dans la misère et sous la domination par la main bénie des puissances étrangères, l'épouvantail aide au développement n'est rien d'autres qu'une nouvelle forme bien ficelée des pays du Nord de maintenir ces États dans la dépendance totale par leurs hommes mal élus à la tête des États africains. Ces conditions immodérées imposées à tout prix par les impérialistes aux occasions des consultations nationales, présidentielles ou législatives prédisposent la longévité de la même classe au pouvoir de génération en génération. C'est ce qui fait dire Roger Errera que : « Le gouvernement dispose aujourd'hui d'un arsenal législatif et réglementaire dont l'utilisation peut être dangereuse pour la liberté. » (R. Errera, 1975, p.297) Dans cette condition d'otage politique, la liberté des hommes est loin de se concrétiser, car à l'assemblée si la loi est bonne ou mauvaise, le pouvoir en place gagne par sa machine numérique de ses élus fabriqués. Les conséquences du pouvoir illégitime et illégal dont souffrent les populations des États de l'Afrique francophone sont l'état de siège, l'état d'urgence dont Habermas souligne le caractère dictatorial :

Il n'y a aucune sauvegarde institutionnelle capable de garantir que les pouvoirs d'urgence seront effectivement employés dans le but de sauver la constitution. [...] ne peuvent exercer de contrôle effectif sur la concentration des pouvoirs. Par conséquent, toutes ces institutions courent le risque d'être transformées en systèmes totalitaires si des conditions favorables se présentent. (G. Agamben, 2003, pp. 20-21)

Gouverner c'est prévoir, la constitution qui est l'âme du peuple et tous les biens dont dispose l'État, les mesures doivent être figurées lorsque des situations de crise se présentent. Mais, manifestement ces contrepouvoirs sont la bonne volonté de l'exercice d'une politique dictatoriale. La garantie d'un changement de la politique publique doit venir des populations :

Il ne faut pas attendre que les élites gouvernantes opèrent un tel changement de perspective, qui consiste à passer des relations internationales à la mise en place d'une politique intérieure à l'échelle de la planète ; il faut plutôt que les populations elles-mêmes, dans leur propre intérêt bien compris, encouragent ce changement. (Jürgen Habermas, 2000, p. 37)

Une politique en marge de la volonté des populations est contre-productive, une action politique coupée de ses racines, c'est-à-dire celle qui exclut le peuple, n'est pas une perspective socialement négociable. Au regard de la politique prédatrice de l'Occident en complicité des élites nationales est ce que Fabien Eboussi Boulaga critique les conséquences en termes d'un monde de non-personne :

La conséquence redoutable de cet état de fait, c'est que nous sommes dans un monde de non-personne, où tous peuvent être coupables, mais où nul n'est responsable, comptable d'actes qui soient réellement siens, qu'il a accomplis en connaissance de cause. [...] Le défaut de celui-ci ouvre la voie à l'arbitraire et à la violence anonyme dont les agents ne sont que des personnes tragico-comiques (F. Eboussi Boulaga, 1999, p.10)

Au nom du soutien indéfectible des puissances étrangères vis-à-vis des chefs d'États mal élus en Afrique francophone, est la conséquence directe des crises politiques : des opposants soient tués soient poussés à l'exil ; les enlèvements clandestins et disparition des acteurs de la société civile, les génocides perpétrés sur des communautés, sont autant des crimes qui restent impunis dont le philosophe camerounais qualifie de la violence anonyme. Évidemment, la réaction de Hannah Arendt ne se fait pas attendre lorsqu'elle qualifie de tyrannie la politique traditionnelle :

Si nous qualifions de tyrannie, conformément à la pensée politique traditionnelle, un gouvernement qui n'est pas tenu de rendre compte de ses actes, le règne de l'anonyme est sans conteste le plus tyrannique de tous, puisqu'on ne voit en fin de compte qui soit susceptible de répondre de ce qui est accompli (H. Arendt, 1972, p. 138)

Un gouvernement en marge des normes républicaines selon la nature de la politique, est souvent source des vices, c'est le règne de la tyrannie. Pour le salut du sujet humain de manière universelle on appelle à la coordination de l'éthique, sinon l'humanité entière court le risque d'un grand danger si la valeur humaine disparaît dans la conscience des hommes à travers leurs actes. Les nombreux problèmes que nous rencontrons tous les jours : le bien-être des personnes ; le sens de l'histoire avec son cortège des catastrophes dues à la militarisation doublée des outils technoscientifiques de nos jours. C'est la raison pour laquelle nous appelons à la coordination de l'éthique pour une vie humainement viable. Ces violences politiques anonymes ouvrent la voie à l'immoralité politique.

2.2. Politique africaine : une désarticulation du progrès moral

L'option adoptée par les hommes politiques africains et appuyée de la main forte par les élites, n'est pas véritablement d'être à l'office de Dieu, mais l'intention au recours à

l'Être suprême est un prétexte d'endormir la conscience de la masse. En ce sens, Eloi Messi Metogo écrit que :

Dieu apparaît à beaucoup d'intellectuels Africains comme le garant de l'ordre établi qu'invoquent les autorités en place pour consolider leur pouvoir, et la religion comme l'opium destiné à endormir les africains au profit de leur exploiters. On n'a pas oublié la collusion entre l'évangélisation missionnaire et la colonisation, et on sait à quel point les Eglises sont inféodées au pouvoir actuel. (E. Messi Metogo, 1997, p. 14)

Selon ses dires, la propagation à l'image de Dieu n'est qu'une action additionnelle à la multiplication des malheurs aux africains. Ceux qui sont censés apporter des solutions aux peuples s'éloignent de plus en plus de leur mission régaliennne qui consiste à critiquer les apories politiques, Oumarou Mazadou fait le même constat de l'étouffement des élites :

Les intellectuels de nos jours s'étouffent dans la politique, ils suffoquent, parce que l'activité politique conditionne l'épanouissement de la pensée critique [...] Or, ce qui caractérise l'homme de science, c'est la pensée critique. Celle-ci s'accommode mal du consensus, de la peur, ainsi que de la complaisance (Oumarou Mazadou, 2022, p. 52)

Lorsque l'homme de science range sa faculté d'éveilleur de conscience dans la cour de la politique, ses qualités sont alternées au profit de la mission politique dont il est obligé d'agir selon les principes recommandés du pouvoir. L'intellectuel doit être du côté de la société recommande Shanda Tomne à cet effet : « lorsque l'intellectuel a peur, la société est condamnée à décrépir, à se scléroser, et à produire un genre de citoyen passif, amorphe, effrayé, et impuissant » (Tomne. S. 2008, p.9) L'intellectuel ne doit pas avoir peur de son âme. Le pourrissement de la nature d'un intellectuel est d'être au service d'un prince. Un intellectuel soumis à l'injonction d'un dirigeant politique, n'est plus un homme de science au sens propre du terme, car toute sa vérité est vérité à la louange de son maître. La raison s'envole en laissant place au mensonge, à la trahison et au détournement des biens de la population. Les hommes de science sont appelés à ne s'occuper que de leur discipline afin de donner un cachet particulier à la science pour le bien de l'humain. Conduire le peuple vers une politique légitime doit meubler l'esprit des hommes politiques, car gouverner c'est prévoir et non piéger les communautés.

3. Vers une politique légitime ?

Par l'expérience des pouvoirs politiques violents, les hommes ont dû de manière collective créer une condition politique fondée sur les normes donc chacun est membre

de l'assemblée, soit directement, soit indirectement. C'est ce que les contractualistes appellent pacte ou convention, Hobbes en avait fait sûrement un principe politique :

C'est pourquoi, malgré les lois de la nature, si aucun pouvoir n'est érigé, ou s'il n'est pas assez fort pour notre sécurité, chacun se fera et pourra légitimement le faire à sa propre force, à sa propre habileté, pour se garantir contre les autres hommes » (T. Hobbes, version numérique)

La légitimation du pouvoir, de l'avis de Hobbes est de barrer la route à la violence de la puissance naturelle que les hommes possédaient antérieurement. Le pouvoir fondé sur la convention exprime l'idée de la légitimité, car les hommes sont tenus d'observer ce qu'eux-mêmes ont consenti pour vivre en sécurité et en paix par cette convention. Hobbes rend explicitement la notion de la convention qui est un pouvoir légitime :

Ceux qui ont déjà institué cette république, étant par là liés par convention à reconnaître comme leurs les actions et les jugements d'un seul ne peuvent pas légitimement faire une nouvelle convention entre eux pour obéir à un autre, en quelque domaine que ce soit, sans la permission du premier (Ibid, version numérique)

Dans cette légitimation du pouvoir que les hommes ont accordé au souverain, le plus important est de reconnaître qu'ils sont liés et tout changement doit recueillir la volonté de celui qui a la charge de cette convention. Ainsi, il est nécessaire de légitimer les actions politiques sans lesquelles, toute action politique serait comprise comme arbitraire et illégitime

3.1. L'exercice de légitimation des actions politiques

Raymond Polin nous livre l'idée des valeurs légitimes :

Les seules valeurs qui peuvent légitimer, à une époque donnée, un certain pouvoir, doivent aboutir à des normes profondément et généralement éprouvées par l'opinion publique, qu'elles soient vécues au niveau de réactions diffuses des masses, ou qu'elles puissent donner lieu à des argumentations réfléchies et lucides susceptibles d'être comprises de façon générale (R. Polin, Ibid., pp. 250-251)

Même si la philosophie est fille de son temps pour reprendre l'expression de Hegel, Polin trouve que les actions politiques pour qu'elles soient légitimes, elles doivent être exprimées par les masses, elles doivent être fondées, comprises et bien réfléchies. Il renchérit ce qui est légitime : « le gouvernement légitime, c'est le bon gouvernement, c'est le gouvernement dont les œuvres sont bonnes, celui qui assure la réalisation effective de la justice et du bien commun. » (Idem.) La justice apparaît dans le projet

social du Polin comme le moteur de la cohésion sociale entre les communautés, par cette justice qui fonde le gouvernement par les bonnes actions selon l'entendement de Polin, c'est le meilleur gouvernement. Une justice qui n'est pas à dimension variable, c'est-à-dire une justice pour le fort et une autre pour le faible, cette justice est le respect de la loi pour tous : « Ce qui suppose qu'un gouvernement ne peut être reconnu comme légitime par le peuple qu'il gouverne que s'il partage l'opinion dominante sur le juste et l'injuste, et sur le bien commun » (Idem,) L'incarnation d'un gouvernement légitime se lit dans la justice pour tous et la rationalité dans le partage des biens de la république. C'est dans les actions justes politiquement qu'on reconnaît le bon gouvernement selon Polin, d'ailleurs, c'est là même la fin attendue de la masse auprès du gouvernement. Le bon gouvernement se construit inéluctablement sur la base d'un modèle politique endogène.

3.2. Palabre comme juridiction autoréférentielle des États francophones

La rencontre de l'Afrique avec l'Occident a presque tout changé notre manière de vivre au sens africain du terme. L'imposition du modèle européen en complicité avec l'élite africaine montre à ne point douter l'alternance de tout genre, la juridiction purement africaine est l'un des exemples parmi tant d'autres : « la palabre se définit comme un genre fuyant. Issue de l'espagnol palabra-le mot- la palabre est une politique du mot parce que le mot est politique. » (J.G. Bidima, 1997, p.9) Pour bien exhumer la ramification de la palabre depuis son origine dans la société africaine, Bidima cherche à étayer le concept palabre depuis son origine espagnol. Selon lui la palabre se rapporte au mot, elle est l'expression de la politique, car le mot est chargé de l'action politique. En identifiant la palabre au mot, elle est un élément constitutif de la parole :

La palabre est une parole « donnée à », « adressée à » Cette donation exige de son donateur une adresse, une mise en forme qui est aussi une mise en sens. La palabre est donc le lieu par excellence du politique. Par la palabre, la société interroge ses références, se met à distance et peut entrer dans un dialogue ininterrompu avec elle-même et son autre. (Ibid, p.10)

La fonction primordiale de la palabre, reste une parole donnée à, le fait de s'adresser à. La palabre est la mise en scène qui s'opère entre le donateur et le sens de son action. De son avis, la palabre est un lieu social qui permet à la communauté de régler leurs différends. Il existe deux sortes de palabre dans le tissu social, l'auteur explique :

De la palabre-consensus on passe à la palabre-aporie qui, en même temps qu'elle exhibe les symboles fondateurs d'une société, met également en scène les malentendus à leur propos. Plutôt que d'harmonie, cette palabre est

génératrice de compromis, d'ententes provisoires qui respectent les spécificités et l'altérité. (Ibid., p.39)

Cette forme de juridiction africaine, c'est-à-dire la palabre-aporie est loin d'être une politique purgatoire qui, scelle définitivement les vices de la société. Cette palabre de compromis selon l'intention de l'auteur est absurde sinon utopique. Il réfute le compromis à cet effet :

Le compromis implique une « utopie concrète » : la promesse. Compromis signifie l'attestation de la promesse... de reprendre la discussion » (Idem,) La politique ne peut être fondée sur le compromis. Bidima a pour préférence la palabre-consensus : « Dans l'idéologie de la palabre-consensus, on procède à la « résolution des conflits » alors que dans la conception de la palabre-aporie, le conflit n'est que suspendu (Idem,)

La solution aux problèmes politiques est la palabre-consensus et non le compromis selon l'observation de Bidima, le compromis est à ses regards une solution politique impropre quand la crise politique surgit. Dans la structure de fonctionnement, selon l'intelligibilité de l'auteur, la palabre jouait un double rôle dans la société africaine, car son objectif principal était le rayonnement de la paix et la réconciliation des antagonistes dans la société. L'Afrique d'aujourd'hui pourrait bien introduire les valeurs démocratiques et le respect du sujet humain que si elle réconcilie avec elle-même de l'essence de la palabre. C'est la question du lien qu'il faut regarder pour le redressement de la politique en Afrique francophone. Le devenir des populations se joue dans cet espace qui est l'exhumation de la juridiction du type africain :

Cet espace sera le cadre à partir duquel les subjectivités pourront s'affronter sur la définition du vrai, du légitime, du permis et du défendu. Ce que tout-la colonisation, les Etats africains, les Eglises et les intellectuels africains ont omis de fournir, c'est une réflexion sur les conditions de possibilité d'un espace public Africain » (Ibid, pp. 43-44)

Tous les problèmes sociopolitiques dont souffre l'Afrique sont des conséquences de la politique « prêt-à-porter » comme modèles de règlement de conflits impérialistes exagérés. La palabre est l'âme de l'africain, elle est en être et va vers l'autre avec des paroles. Cette ontologie africaine illumine à considérer l'autre comme un être insaisissable, il est au-delà de notre imagination qu'on ne pourra le maîtriser définitivement. De cette constitution de l'être, ontologiquement singulière et, l'espace

par lequel il vit, mérite l'attention de la mise en place d'un régime fédéral¹³ de type africain.

Conclusion

L'Afrique en général et les États de l'Afrique francophone en particulier ont du mal à s'imposer comme États souverains, son économie est contrôlée par les États puissants. Cet état de fait constitue un blocage au décollage économique et le bon-vivre des populations de ces États. Pour parodier Joseph KI-ZERBO « dormir sur la natte d'autrui, c'est autant dormir au sol », les expériences des modèles politiques venant d'ailleurs ne répondent pas aux aspirations des populations de l'Afrique francophone. C'est le lieu maintenant d'instaurer une clôture politique purement africaine, c'est la palabre-consensus, elle n'est pas fermeture, mais ouverture d'une coopération juste et équitable.

Bibliographie

- Agamben. Giorgio. (2003), *Etat d'Exception " Homo Sacer II, I*, édition du Seuil, Paris. pp. 20-21.
- Arendt Hannah (1972), *Du mensonge à la violence*, Calmann-Lévy, Paris. p. 138.
- Baruch Spinoza (1965) *Traité théologico-politique*, traduction et notes par Charles Appuhn, Garnier Flammarion, Paris. p. 329
- Baruch Spinoza (1966) : *Traité politique*, traduction et notes par Charles Appuhn, Garnier Flammarion, Paris. p. 39.
- Bidima. Jean Good Froid (1997), *La Palabre : Une juridiction de la parole*, édition Michalon, Paris. pp. 9-44
- Eboussi Boulaga Fabien. (1999), *Lignes de résistance*, édition CLE, Yaoundé. p.10.
- Errera Roger (1975), *Les libertés à l'abandon*, édition du Seuil, Paris. p.297.
- Habermas Jürgen. (2000), *Après Etat-nation : Une nouvelle constellation politique*, Paris. p. 37.
- Hobbes Thomas, *Le Léviathan* (Page consultée le 27 octobre 2025), : [https://www.uqa.quebec.ca/ zone30/Classiques des sciences sociales/index.html](https://www.uqa.quebec.ca/zone30/Classiques%20des%20sciences%20sociales/index.html).

¹³ À l'exemple de la crise politique qui secoue le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, l'homme politique camerounais Cabral Libii pense que le fédéralisme seul peut définitivement apporter de solutions à cette crise politique.

- Kamto Maurice (2010), *L'Afrique dans un monde en mutations dynamiques internes : Marginalisation Internationale ?* Africaine édition Cameroun. p.128
- Locke John. *Gouvernement civil*, (Page consultée le 25 octobre 2025)
<https://pages.infinet.net/sociojmt>.
- Machiavel Nicolas (2008), *Le Prince*, traduction et notes par d'Albert T'Stevens, Garnier Flammarion, Paris. p.17.
- Mazadou Oumarou. (2022), *Politique et Humanisme : Réflexion sur le devenir de l'Etat à l'ère des technosciences*, Monange, Yaoundé. p. 52.
- Messi Metogo Eloi (1997), *Dieu peut-il mourir en Afrique ? Essai sur l'indifférence religieuse et l'incroyance en Afrique noire*, édition Karthala, Paris. p.14.
- Platon (1966), *La République*, traduction et notes par Robert Baccou, Garnier Flammarion, Paris. VII/533a-534a 342b-343a
- Polin Raymond (1968), *Ethique et Politique*, Sirey, Paris. pp. 52-251.
- Shanda Tomne (2008), *La crise de l'intelligentsia africaine*, L'Harmattan, Paris. p.9.
- Touchard Jean (1959), *Histoire des idées politiques*, PUF, Paris. pp.112-244.